

# Informations de Locronan

## Keleier Lokorn

Ville de Locronan  
Kêr Lokorn



OCTOBRE 2016...

Chers administrés, chers amis,

Nous voilà à la fin de l'été et les premiers signes de l'automne se manifestent. Cette période de transition nous incite à faire un bilan de la saison touristique et à nous interroger sur l'image que nous pouvons donner à nos nombreux visiteurs. Cette réflexion concerne, bien entendu, les commerces et entreprises qui s'investissent beaucoup pour un bon déroulement de la saison. Mais elle doit s'étendre à nous tous et nous amener à réfléchir à la perception que nos visiteurs peuvent avoir de nous.

Elle concerne en premier lieu, bien entendu, les responsables municipaux dont le rôle est de veiller à l'intérêt général, de s'attacher à ce que Locronan présente un visage qui donne envie de revenir plusieurs fois ou souvent pendant un séjour dans la région, ou plus tard. Je voudrais seulement rappeler quelques actions qui permettent de régler du mieux possible certaines difficultés. Ainsi, le stationnement sur la place est une préoccupation ancienne. Diverses mesures ont été adoptées dans le passé sans toujours donner le résultat escompté. Aujourd'hui, la pose de belles auges anciennes, en granit, et fleuries permet de faire respecter l'interdiction de stationner tout en autorisant un arrêt de quelques minutes. Je crois que c'est un progrès considérable. Je pense aussi à l'aménagement des heures de perception du droit de stationner sur les parkings. Diminuer le temps de perception de ce droit sans diminuer l'équilibre global de ce budget est ma préoccupation constante et je pense pouvoir dire que nous y sommes parvenus.

La pose des panneaux des rues et places réalisés par Henriot présente un grand intérêt qui s'inscrit dans notre volonté de toujours mieux mettre en valeur l'ensemble architectural remarquable que nous avons la chance de posséder et le devoir d'entretenir et de mettre en valeur. Dernièrement, une nouvelle plaque, comportant une photo et une légende, a été posée à l'angle de la rue Moal. L'objectif est évidemment d'inciter les visiteurs à découvrir tous les sites remarquables de Locronan. A l'avenir d'autres initiatives de ce type devront être mises en œuvre, par exemple pour inviter à découvrir le site de Kerguénolé, de la chapelle Ar Sonj, et du panorama (l'un des plus beaux au monde !).

Par son histoire, Locronan a une vocation culturelle reconnue que nous avons le devoir de perpétuer. Notre Musée, initié par Charles Danielou, possède de nombreux tableaux de qualité. Il est bon d'enrichir régulièrement sa collection. C'est ainsi qu'avec l'autorisation du Conseil Municipal qui a inscrit un crédit, certes modeste, au budget, j'ai pu acquérir un tableau de Locronan (1936) dont l'auteur est Emile Simon, le peintre bien connu dans la région. Il vous sera présenté en primeur. Vous savez tous l'attachement que nous portons à la beauté de notre patrimoine : il faut éviter que les façades de certains commerces soient défigurées par un débarras intempestif d'articles. Cela est laid et inutile. Il existe une Charte et un arrêté renforcé relatifs aux enseignes, pré-enseignes, affichage et publicité. Ils donnent des règles à respecter. Ils incitent à une grande sobriété qui ne peut qu'être positive pour tous. J'invite les commerçants à réfléchir à cette situation. Ils doivent nous consulter avant de réaliser des enseignes inappropriées. L'adhésion de tous aux principes énoncés vaut mieux que des mesures contraignantes. Chacun de nous doit aussi s'interroger sur sa participation au respect de notre patrimoine commun. Quelles perceptions les visiteurs peuvent-ils avoir de nous ? Savons-nous être accueillants ? Avons-nous le souci de la propreté ? Nos efforts en matière de fleurissement sont-ils suffisants ? Sommes-nous conscients que les employés municipaux ne peuvent pas tout faire ? Chacun a ses obligations propres qu'il doit respecter pour l'intérêt général.

Soyons bien conscients que le tourisme est une richesse incontestable pour la commune : chacun peut trouver ici des services qui ne seraient plus assurés sans la fréquentation touristique.

Je vous invite tous à joindre vos efforts à l'action de la commune pour améliorer en permanence notre cadre de vie avec le souci de l'avenir...

Notre patrimoine n'est pas qu'à protéger. Il est surtout à reconquérir

Je vous assure, Chers administrés, chers amis, de mes sentiments cordiaux et dévoués.

Tud Lokorn, mignonned kaezh

Setu-ni e dibenn an hañv ha setu an diskar-amzer o tiskouez beg e fri. Ar mare tremen-se a vroud ac'hanomp da ober ur bilañs eus an hañvezh ha da glask gouzout peseurt skeudenn a c'hallomp reiñ d'an dud a-leizh a zeu d'hor gwelet. Sellet a ra ar preder-se, evel-just, ouzh ar staliou-kenwerzh hag an embregerezhioù hag a laka o foan evit ma tremenfe mat an hañvezh. Met rankout a ra bezañ preder an holl ac'hanomp hag hol lakaat d'en em soñjal war ar sell o deus hor gweladennerien warnomp.

Sellet a ra da gentañ penn ouzh an holl dud a zo karget eus ar gêr, evel-just. O c'hefridi eo teuler evezh ouzh interest an holl, klask lakaat Lokorn da ziskouez un dremm hag a ro c'hoant d'an dud da zont en-dro amañ meur a wech pe alies e-keit ha m'emaint er vro, pe diwezhatoc'h. C'hoant am eus da zegas da soñj eus un nebeud obererezhioù a ro tro da renkañ diaesterioù eus ar gwellañ. Parkañ ar c'hirri war ar blasenn, sed aze ur preder kozh. Diarbennoù a bep seurt a oa bet kemeret en amzer-dremenet met ne oa ket deuet diwarno an disoc'h a oamp o c'hortoz. Hiziv an deiz ez eus bet lakaet laouerioù kozh brav e greunit, gant bleunioù enno ha gant-se e c'hallomp mirout ouzh an dud a barkañ o c'hirri eno met aotren anezho d'ober un ehan e-pad un nebeud munutennoù. Aet omp kalz war-raok, a gav din. Soñjal a ran ivez en doare m'eo bet renket an euriou ma lakaer da baeañ evit parkañ war ar parklec'hioù. Berraat an amzer ma vez paet anez digreskiñ kempouez hollek ar budjed-se zo dalc'hmat war ma spered ha gallout ran lavaret, a gav din, omp deuet a-benn.

Plakennoù straedoù ha plasennoù zo bet graet gant Henriot hag a bouez bras int rak c'hoant hor bez bepred da lakaat war wel an hollad savouriezh dibar a zo ganeomp hag a rankomp kempenn ha lakaat war wel. Nevez zo e oa bet lakaet ur blakenn nevez, gant ul luc'hskeudenn hag un alc'hwez warni, e korn ar straed Moal. Ar pal eo, na Petra 'ta, broudañ ar weladennerien da welet an holl lec'hioù dibar a zo e Lokorn. En amzer da zont e vo graet traoù all seurt-se, da skouer evit lakaat an dud da ober anaoudegezh gant maner Kergwenole, chapel ar Soñj, hag ar gwel meur (unan eus ar re vrapañ er bed !).

Gant he istor eo anavezet Lokorn evel kêr ar sevenadur ha rankout a reomp lakaat an dra-se da badout. En hor Mirdi, krouet gant Charles Danielou, ez eus e-leizh a daolennoù a-zoare. Mat eo pinvidikaat ingal dastumad ar mirdi. Evel-se, gant aotre ar C'huzul-kêr, en deus lakaet arc'hant evit se er budjed, ur sammad dister evit gwir, em eus gallet prenañ un daolenn eus Lokorn (1936) hag a oa bet savet gant Emile Simon, al livour brudet bras er vro. Diskouezet e vo deoc'h da gentañ. Gouzout a rit pegen tomm omp ouzh braventez hor glad : arabat eo lezel talioù ar staliou-kenwerzh da vezañ displeberet gant traoù a bep seurt dispaket enno. Divalav ha didalvoud eo. Ur Garta hag un diferad zo, hag a denn d'an asagnou, d'ar rakasagnou, d'ar skritelloù ha d'ar bruderezh. Displegañ a reont reolennoù da zoujañ outo. Broudañ a reont an dud da ober nebeutoc'h a vruderezh e kêr, ar pezh ne c'hall bezañ nemet un dra vat evidomp holl. Peditañ a ran ar genwerzherien da brederiañ war an traoù-se. Rankout a reont dont e darempred ganeomp a-raok lakaat sevel asagnou dizereat. Gwelloc'h eo lakaat an holl da zegemer ar reolennoù displeget evel-se eget rediañ an dud. Pep hini ac'hanomp a rank en em c'houlenn ivez hag-eñ en deus doujañ evit glad hor c'humun. Penaos e vezomp gwelet gant ar weladennerien ? Ha gouzout a reomp degemer an dud ? Ha prederiet omp gant an naetadurezh ? Ha strivañ a reomp a-walc'h evit bleuñviñ kêr ? Ha kompren a reomp ne c'hall ket implijidi ar gumun ober pep tra ? Pep hini en deus dleadoù ha rankout a reomp doujañ interest an holl.

Ra vo sklaer deomp ez eo an touristerezh ur binvidigezh, hep mar ebet, evit ar gumun : pep hini a c'hall kavout servijoù amañ ha ne vefe ket mui anezho ma ne vefe ket darempred ar gumun gant touristed.

Peditañ a ran an holl ac'hanoc'h d'ober strivoù asambles gant ar gumun evit gwellaat dibaouez hon endro bevañ en ur soñjal en amzer-da-zont... Hor glad, gwareziñ anezhañ n'eo ket trawalc'h, da adc'hounit emañ.

Degemerit, tud Lokorn, mignonned kaezh, ma gwellañ soñjoù.

Antoine Gabriele

# C Conseil municipal du 21 JUIN 2016 extraits...

## AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT RELATIVE AU FINANCEMENT DE L'INITIATION A LA LANGUE BRETONNE A L'ECOLE PRIMAIRE

Les élèves de l'école publique de notre commune bénéficient d'heures d'initiation au breton, dispensées chaque semaine (3) par une association habilitée. Pour la rentrée 2016, l'inspection académique a validé le même nombre d'heures que pour l'année scolaire 2015. Il est prévu une participation communale de 1799.10 € pour le financement. Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité Le Maire à signer la convention

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE « TI LOKORN » À L'ASSOCIATION SPORT POUR TOUS DE QUIMPER

La convention projetée porte sur la mise à disposition de L'association « Sport Pour Tous » de Quimper, des locaux de Ti Lokorn pour une activité de gymnastique les lundis de 18h à 19 heures pour 20 personnes pendant la période scolaire. Cette mise à disposition serait gratuite et prendrait effet à compter du 05 septembre 2016. La convention serait renouvelable annuellement par tacite reconduction sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception avec un préavis de 3 mois.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité le Maire à signer la convention de mise à disposition de salle .

## TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAUX PLUVIALES

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du conseil qu'il avait été décidé de minorer le montant de la dotation reversée par Quimper Communauté d'une somme de 10 000 € pour tenir compte de travaux sur les réseaux d'eaux pluviales.

Le montant voté au cours de la séance du 21 mars 2016 est de 34 282€ au compte de recettes 7321 : attribution de compensation. Il était de 44 282 € en 2015. Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré, confirme à l'unanimité sa décision du 21 mars 2016 de réserver 10 000 € supplémentaires au financement de travaux sur le réseau d'eaux pluviales et prend acte du fait que la dotation de compensation soit minorée d'autant.

# C Conseil municipal du 27 juin 2016 extraits...

## I- PLU : ENGAGEMENT D'UNE PROCÉDURE DE RÉVISION ALLÉGÉE

Monsieur le Maire expose que la révision dite « allégée » (cf *article L.153-34 du code de l'urbanisme*) du plan local d'urbanisme est rendue nécessaire en raison du souhait de la commune d'accompagner l'entreprise CADIOU pour son développement sur le site de Maner Lac nécessitant une extension pour la création de deux bâtiments (un pour le stockage et l'autre pour le laquage). Les parcelles concernées section D 561 ET 566 ET D 227 sont actuellement classées en zone agricole (zone A) au PLU en vigueur approuvé le 17 juillet 2012. De même, l'entreprise a acquis en 2014 la parcelle D 467 actuellement classée à vocation d'habitat (zone UHd) pour une utilisation sous forme de bureaux de la société.

Il est précisé que la parcelle D 227 d'une surface de 14 863 m<sup>3</sup> est destinée à la réalisation :

- d'une voie d'accès,
- de bassins de rétention des eaux pluviales,
- d'un bâtiment de stockage de 1100 m<sup>2</sup>.

Le classement en zone A interdit toute construction à usage artisanal ou industriel : aussi, il convient de reclasser ce secteur en Ui afin de permettre la réalisation de l'extension de l'entreprise avec maintien et création d'une vingtaine d'emplois sur site. Il s'agit là d'un projet qui favorisera le développement économique

Le Conseil municipal, compte tenu de l'évolution du dossier, après avoir délibéré, à l'unanimité

1. Décide d'annuler la procédure en cours et donc la délibération 1 prise lors de la séance du conseil municipal en date du 25 janvier 2016
  2. Décide de prescrire la révision dite « allégée » du P.L.U, conformément aux dispositions des articles L.153-34 et suivants du Code de l'Urbanisme ;
  3. Donne autorisation à Monsieur Le Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaires à l'élaboration du P.L.U. ;
  4. Décide d'inscrire les crédits destinés au financement des dépenses afférentes au budget de 2016
  5. Décide, conformément à l'article L.103-2 du code de l'Urbanisme, de soumettre à la concertation des habitants, des associations locales et des autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, ces études jusqu'à l'arrêt du projet de P.L.U. selon les modalités suivantes :
    - information au travers du bulletin municipal,
    - mise à disposition du public des pièces du dossier au fur et à mesure de l'avancement (contraintes, étude paysagère, photographie aérienne du territoire communal,...), mise à disposition du public des pièces du dossier au format numérique sur le site internet de la commune : [www.villedelocronan.fr](http://www.villedelocronan.fr)
    - mise à disposition en mairie d'une boîte à idées, tenue d'un registre pour les observations
    - contact avec les élus sur rendez-vous,
- Conformément aux articles L.132-7 et L.132-9 ainsi que R.153-64 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera notifiée aux personnes prévues par les textes.

**Monsieur Jean-François LEGAULT s'est retiré et n'a pas participé au vote**

## **2-CABINET D'ETUDES**

Monsieur Le Maire informe le conseil que les modifications dont on a parlé induisent un surcoût d'études que les cocontractants Geolitt et Enamo estiment respectivement à + 537.50 € HT soit 645.00 € TTC et à 237.50 € HT soit 285.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise, à l'unanimité Monsieur Le Maire à signer l'avenant qui en découle.

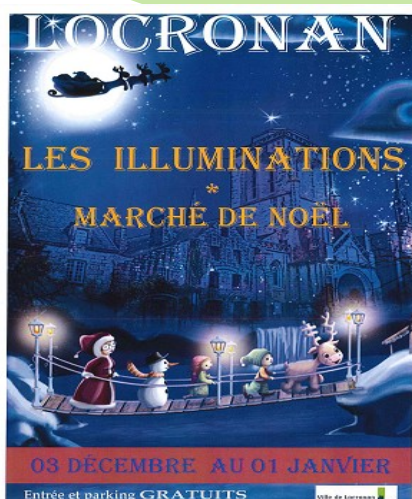
**Monsieur Jean-François LEGAULT s'est retiré et n'a pas participé au vote**

## **4- ACQUISITION D'UNE CHAUDIERE**

Monsieur Le Maire informe les élus que la chaudière actuelle, très ancienne est très énergivore. Il les informe qu'après consultation de plusieurs prestataires, l'offre présentée par l'entreprise Kervahut de Douarnenez représentée par Mr Marc Le Reun est la mieux disante. Il est proposé une chaudière à fioul Viessmann. Une économie de 40 % sur la consommation de fuel est attendue.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à commander la chaudière ci-dessus aux conditions évoquées.

*L'intégralité des conseils municipaux est consultable en mairie ou sur le site de la ville*



**EXCLUSIF !**

Une exposition de crèches de Noël est programmée pour la prochaine édition des « Illuminations de Noël »



## 2- COMPOSITION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA FUTURE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Monsieur Le Maire informe les élus qu'à ce jour, la commune dispose de deux représentants à Quimper Agglo qui comprend 48 membres dont le président et 12 vice-présidents.

Compte tenu du projet de fusion avec le Pays Glazik et de l'adhésion de Quéménéven, il est proposé par Quimper Communauté de retenir une gouvernance à 52 membres.

Il est précisé que la Commune de Locronan aurait un seul représentant au lieu de 2 actuellement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote comme suit cette question : 3 votes contre et 10 abstentions

## 4- PROPOSITION D'ACQUISITION DE TERRAIN RUE ST MAURICE

Lors de la séance en date du 27 juin 2016, Monsieur Le Maire a informé les élus qu'un terrain d'une surface globale de 22 451 m<sup>2</sup> situé en zone naturelle lui avait été proposé : section B266, B267, B268.

Les vendeurs ont proposé un prix de 0.40 cts le M<sup>2</sup> soit 8980.40 €. Les frais se rattachant à la transaction seront en sus. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à signer l'acte d'acquisition ci-dessus évoqué aux conditions prévues par 11 voix pour et 2 abstentions

## 5- SUBVENTION ARBRE DE NOËL DES ÉLÈVES

Monsieur Le Maire rappelle que le montant de la subvention voté en 2015 était de 13,50 € par enfant inscrit, au jour de la rentrée. Ils étaient 71. A la rentrée 2016, on dénombrait 74 élèves. Le coût global serait de 999 € si le montant unitaire de la subvention restait constant. Subvention non évolutive et calculée au jour de la rentrée. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité une subvention de 999 € pour l'arbre de Noël des élèves

## 6- TARIFS POUR LE MARCHÉ DE NOËL ET LES ILLUMINATIONS

### **A-RENOUVELLEMENT DE LA REDEVANCE « ILLUMINATIONS » DU 03 DÉCEMBRE 2016 AU 01 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité le renouvellement de la redevance « illuminations » à hauteur de 250 € pour la période du 03 décembre 2016 au 01 janvier 2017 pour les négoce ouverts

### **B-RENOUVELLEMENT DU TARIF POUR LES MANÈGES ET LES CHALETS DU 03 DÉCEMBRE 2016 AU 01 JANVIER 2017**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, pour la période du 03 décembre 2016 au 01 janvier 2017 :  
Renouvelle à l'unanimité le tarif des manèges pour 2016 soit : 850 € par manège  
Renouvelle à l'unanimité le tarif des chalets pour 2016 (sauf métiers de bouche) soit : 850 €  
Instaure à l'unanimité un nouveau tarif pour les chalets (métiers de bouche) soit : 1000 €

## 10- EMPRUNT PREVU AU BUDGET 2016 : autorisation de souscription

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur Le Maire à souscrire un emprunt de 100 000 € auprès de la Caisse D'EPARGNE aux conditions suivantes :

- montant : 100 000 euros
- taux : 0.97 % Base 360 JOURS
- durée : 15 ans
- échéance : trimestrielles constantes, amortissement progressif en capital
- frais de dossier : néant
- commission d'engagement : 300 €

Prend à l'unanimité l'engagement d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires à la couverture des intérêts et à mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions pour assurer le paiement desdits intérêts,

## 16- LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE : PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de prendre en charge l'intervention de destructions de nids de frelons asiatiques dans la limite de 90 € tout compris.



## 18- AMENAGEMENT DU PARKING ST GERMAIN : AUTORISATION DE TRAVAUX

Monsieur Le Maire informe les élus que pour aménager le parking, il a procédé à une consultation auprès de trois prestataires :

L'entreprise SALM à Plogonnec, l'entreprise GUENNEAU à Kerlaz, l'entreprise KERIVEL à Confort Meilars. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à traiter avec l'entreprise SALM, mieux disante. Vote : 12 pour, 1 abstention

*L'intégralité des conseils municipaux est consultable en mairie ou sur le site de la ville*

### ELAGAGE—RAPPEL : extrait de l'arrêté municipal en date du 19 avril 2016

Vu le code des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2 et L 2213-1,

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles R 116-2 et L 114-1,

Vu le code rural et de la pêche maritime, vu le règlement sanitaire départemental,

« Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies communales (y compris les places et les parcs publics de stationnement) et des chemins ruraux (sentes, chemins) doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou sur les chemins ruraux.

**Article 2 :** Les arbres, arbustes, haies, branches doivent en outre être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

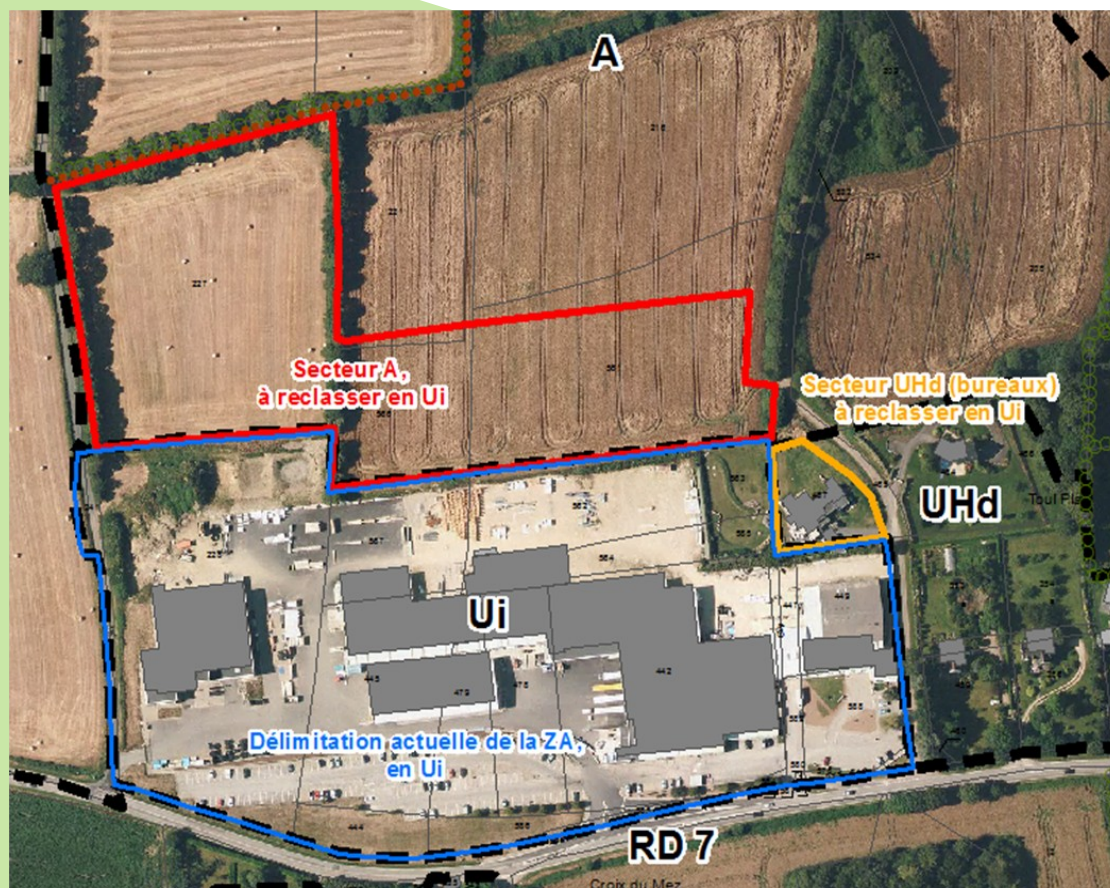
**Article 3 :** Les opérations d'élagage sont effectuées à la diligence et aux frais des propriétaires ou de leurs représentants. »

Nous invitons et remercions ainsi toutes les personnes susceptibles d'être concernées par ces mesures à appliquer ces dispositions dans les meilleurs délais.



# Informations municipales

Notre Plan Local d'Urbanisme fait actuellement l'objet d'une révision allégée. Elle porte notamment sur la zone Ui au niveau de la zone occupée par l'entreprise CADIOU INDUSTRIE.



Le projet de révision allégée du PLU de LOCRO-NAN avance progressivement.

Notre Prestataire, le cabinet GEOLITT, nous propose l'évolution suivante de notre document d'Urbanisme dans la zone réservée aux activités artisanales et industrielles Ui.

Pour information, le dossier est aujourd'hui en cours d'instruction auprès de La Direction Régionale de l'environnement.

Toutes vos observations éventuelles peuvent être recueillies en Mairie sur un registre ouvert à cet effet.

## Prêt étudiant de Quimper Communauté

Vous souhaitez financer vos études supérieures ou les dépenses associées, Quimper Communauté propose un prêt à taux zéro. Il faut que vos parents soient domiciliés sur l'une des communes membres du territoire de Quimper Communauté (Ergué-Gabéric, Guengat, Locronan, Plogonnec, Plomelin, Plonéis, Pluguffan, Quimper). Son montant est déterminé par les revenus familiaux, selon les quotients familiaux.

Le bénéficiaire doit s'engager à rembourser le prêt, qui ne porte pas intérêt, en trois ans, à partir de la deuxième année suivant la fin des études.

Il peut être accordé deux fois au cours des études supérieures.

Le montant de l'aide s'élève de 1000 à 1500 € selon les ressources de l'étudiant en cas de déclaration de revenus propre, ou à celles de la famille en cas de rattachement au foyer fiscal parental.

Ce dispositif a pour but de permettre aux étudiants de poursuivre leurs études supérieures dans de bonnes conditions.

Informations : mission jeunesse au 02-98-98-01-23 ou sur le lien <http://www.quimper-communaute.bzh/967-aides.htm>



## Permis de construire

Habitat 29 – 3 Hent Ar Balan : accord avec prescriptions le 29/07/2016 pour la construction de 3 maisons T3 avec garages.

Habitat 29 – 18 Hent Ar Mor : accord avec prescriptions le 06/09/2016 pour la construction de 3 maisons T4 avec garages.

Mme Mariannick Archant Doucet - 5 rue du Prieuré : accord le 13/09/2016 pour la réhabilitation et le changement de destination partiel d'une maison en local commercial.

M. et Mme Xavier Coathalem – 1 Hent al Lus : accord le 20/09/2016 pour la construction d'une maison d'habitation.

M. et Mme Claude Férézou – 37 Route du Mez : accord le 22/09/2016 pour l'extension d'une maison d'habitation.

## Permis de démolir

Commune de Locronan – Place du 19 mars 1962 : accord le 15/09/2016 pour la démolition de la salle du 3<sup>ème</sup> Age.

## Déclarations préalables

Mme Françoise Louboutin Benard – 612 route de Douarnenez : accord avec prescriptions le 13/09/2016 pour la rénovation d'une longère.

M. Joël Le Dantec – 263 Hent Tresséol : accord le 22/09/2016 pour la construction d'une véranda.

La Trinitaine – 4 ter rue du Prieuré : accord le 28/06/2016 pour la peinture de menuiseries

M. Yannick Dagorn -20 Ter rue Moal : accord avec prescriptions le 30/06/2016 pour la construction d'un mur en pierres et la pose d'un portail.

Mme Marie-Thérèse Capronnier - 6 rue du Prieuré : accord le 09/07/2016 pour le remplacement à l'identique de la porte d'entrée.

M. Philippe Mary – 17 rue des Charrettes : accord le 18/07/2016 pour la réfection de joints.

M. Jean-Luc Nicolas – 5 Place des Charrettes : accord avec prescriptions le 03/08/2016 pour la réfection de la toiture

# E n f a n c e ...

## **Activités pour les assistantes maternelles de Locronan, et les enfants qu'elles accueillent, à l'accueil péri-scolaire de Plogonnec :** (Pas d'activités pendant les vacances scolaires)

- **vendredi 7 octobre** : atelier d'éveil "**sonore et musical**" avec Magali Robergeau,

- **jeudi 13 octobre** : découverte de l'espace douceur.

- **jeudi 10 novembre** : à définir

- **vendredi 18 novembre** : à définir

- **vendredi 25 novembre**: atelier d'éveil "**sonore et musical**" avec Magali Robergeau.

## **Accueils sur RDV pour les parents employeurs ou futurs employeurs d'assistantes maternelles ou pour les assistantes maternelles à la mairie de Locronan :**

- **jeudi 13 octobre** : de 14 heures à 17 heures.

- **jeudi 10 novembre** : de 14 heures à 17 heures.

- **jeudi 8 décembre** : de 14 heures à 17 heures.

Possibilité de joindre les animatrices Yvonne Beuze et Yannick Colloch au : **02. 98. 98. 38 42**. Ne pas hésiter à laisser un message, ou par Mail : **ram-4ppl.caffinistere@caf.cnafmail.fr**

# E t a t - C i v i l ...

**Mariage :** Coline Jeanine Eden AUDOUIN et Florian Henri BUSSCHAERT , le 25 Juin 2016  
Estelle, Marie Louise ZERBOUT et Jocelyn FOUQUET , le 16 Juillet 2016  
Claire Emmanuelle LIMOT et Clément, Denis, Michel MARTIN , le 13 août 2016  
Gwenaëlle Marie Annick CADIOU et Yohann François Julien QUÉAU , le 24 septembre 2016

**Décès :** Marie Yvonne NICOT le 24 Juin 2016  
Cécile Marie Thérèse JONCOUR le 02 juillet 2016  
Carlos MILLAN MARTINEZ le 24 juillet 2016  
Liliane Béatrice MEYER-ECUIER le 05 septembre 2016

# LES BONS MOMENTS...

Lors de la Journée du Patrimoine, la Mairie a institué la Journée « Handi-Patrimoine ». Cette année, le 17 septembre, la deuxième édition a permis de vivre un moment fort de découvertes et de bonheur partagés, à renouveler assurément.



L'association « Ar seizh Metal » a su mobiliser le plus grand nombre autour de cette matière qu'elle a démystifiée et transformée sous des yeux ébahis et curieux. Une façon bien originale de nous réconcilier avec les « Sciences ». Merci pour ces beaux moments emprunts de magie.

Amoureux des chevaux : admirez ces belles photos « volées » lors de la manifestation du 12 juin 2016 organisée par le Comité des Raids d'Endurance Équestre du Finistère



C'est sous un soleil radieux que le concert des motos de l'Association « cœur de Breizh » s'est tenu le 11 septembre 2016. Quatre cents euros ont été remis aux « Resto du Coeur ».



Cérémonie militaire du mercredi 5 octobre 2016. Présentation au drapeau. Ecole de gendarmerie de Châteaulin.





## AGENDA de l'association TI AR SONJ

OCTOBRE : à la bibliothèque

**Vendredi 20 octobre** à 18 h, **CLUB de LECTURE**

Ouvert à tous.

NOVEMBRE: Espace Ti Lokorn

**Vendredi 11 novembre** à 15 h, **CINEMA**

"No land's song", film documentaire (2016) de Ayat Najafi

*Présenté dans le cadre du Mois du Film Documentaire.*

*"Depuis la révolution de 1979, les Iraniennes n'ont plus le droit de chanter en public en tant que solistes. Une jeune compositrice, Sara Najafi, avec l'aide d'artistes françaises, va braver censure et tabous pour tenter d'organiser un concert de chanteuses solo. Un film poignant sur le contournement en chansons et enchanté d'une loi absurde, avec Parvin Namazi, Sayeh Sodeyfi, Elise Caron et Jeanne Cherhal."*



**Samedi 12 novembre** à 20h 30, **THEATRE** bilingue breton-français

"Priveziou Publik" (toilettes publiques) par la Cie Paritito.

Tapas et causerie avec l'auteur et la troupe après la séance.

Entrée et participation libres.

**Samedi 19 novembre** à 10h 30,

**ASSEMBLEE GENERALE de Ti ar Sonj**

Ouvert à tous.

**Dimanche 20 novembre** de 15h à 18h, après-midi **JEUX**.

Entrée libre, goûter (on peut apporter des gâteaux "faits maison")

**Samedi 26 novembre** à 18 h, **CONCERT** de 3 chorales.

*Dans le cadre de "Novembre à chœur".* Entrée libre.



DECEMBRE: Espace Ti Lokorn

**Mercredi 21 décembre** à 16 h, **SPECTACLE pour les petits** à partir de 4 ans.

"Firmin, le petit sapin"

### Association Ti ar sonj

L'activité Ta chi chuan, qi -gong, Armes chinoises et japonaises, propose à la population de Locronan, de découvrir sa pratique, lors de stages ouverts à toutes et à tous.

Pratique libre et gratuite pour les adhérents de Ti ar sonj, et du CBD; le 16 octobre et le 11 décembre 2016 de 10h à 17h à la salle culturelle Ty Locorn.

Renseignements: Mr Guillo Christian. tel. 06 64 50 06 87

Pour tous renseignements sur ces événements voir le site de Ti ar Sonj: [www.tiarsonj.fr](http://www.tiarsonj.fr)

# Agenda ...

## SOIRES JEUX

Chaque dernier vendredi du mois, à 21h, à L'Ostaliri TI JOS, Organisé par l'Association Tyjeux Carron, Croquignole et une foultitude d'autres petits jeux variés vous attendent...

## FÊTES ET CONCERTS

**Novembre**, Espace Ti Lokorn

LE MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE - 3 €

**Décembre - du 03 décembre au 01 janvier 2017**

LLUMINATIONS ET MARCHE DE NOËL - Gratuit

## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 23 avril et 07 mai 2017, puis les élections législatives se dérouleront les dimanches 11 et 18 juin 2017.

Si vous souhaitez voter pour élire le prochain Président de la République et notre prochain (e) député, il vous suffit de vous présenter en mairie avec votre carte d'identité ou passeport et un justificatif de domicile de moins de 3 mois



**PRIMAIRES DE LA DROITE ET DU CENTRE - :** 1er tour : 20/11/2016 et 2è tour : 27/11/2016 - bureau foyer de la Gare 29550 Plomodiern. Bureau de vote N° 290604

## MA RUCHE, JE LA DÉCLARE

La localisation des ruches est un outil indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture. Propriétaires ou détenteurs doivent les déclarer entre le 1er septembre 2016 et le 31 décembre 2016 sur le site : [mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

## PEPS EUREKA :

Programme d'éducation et de promotion de la Santé organisé par la MSA d'Armorique ouvert à tous. Il est prévu 10 séances d'exercices ludiques et d'informations pratiques pour préserver sa santé et entretenir sa mémoire. Constitution du groupe le : Lundi 17 Octobre à 14 heures au foyer communal, rue des écoles à Plogonnec



## AVIS IMPORTANT :

Dans le cadre de l'aménagement de notre bourg, il est prévu la démolition du bâtiment situé derrière la mairie : pour des raisons évidentes de sécurité, les poubelles seront désormais déplacées dans l'espace dédié situé au parking, venelle des templeiers. D'ores et déjà, le chauffage n'y est plus opérationnel.

# Informations pratiques ...

## Le maire Antoine GABRIELE et les adjoints vous reçoivent sur rendez vous :

**Antoine GABRIELE**, maire : le mardi matin, mercredi matin et samedi matin.

**Jacqueline LE GAC** : Tourisme, Commerce, Information et communication, Enseignes et façades : samedi matin.

**Eliane BRELIVET** : Finances, juridique, économie : samedi matin.

**Thierry CAUBET** : Travaux, Bâtiment, Voirie, Environnement, et urbanisme : vendredi après-midi et samedi matin.

[mairiedelocronan@wanadoo.fr](mailto:mairiedelocronan@wanadoo.fr), [www.villedelocronan.fr](http://www.villedelocronan.fr)  
Tel : 02.98.51.80.80 Fax : 02.98.51.81.20

**ALSH** : 02.98.51.80.75.

ou : [anim-culture@villedelocronan.fr](mailto:anim-culture@villedelocronan.fr)

**Office du tourisme** : [www.locronan-tourisme.com](http://www.locronan-tourisme.com)

Courriel : [office.tourisme.locronan@orange.fr](mailto:office.tourisme.locronan@orange.fr) tél : 02.98.91.70.14.

**Bibliothèque** : mercredi de 17h à 19h et le samedi de 14h à 15h30

**Ti ar Soñj**: 02.98.91.73.97 [www.tiarsonj.fr](http://www.tiarsonj.fr). Email: [tiarsonj@gmail.com](mailto:tiarsonj@gmail.com)

**Musiques aux Étoiles** : [www.cilt-locronan.fr](http://www.cilt-locronan.fr)

Email : [musiquesauxetoiles.locronan@orange.fr](mailto:musiquesauxetoiles.locronan@orange.fr)

**A.D.M.R. Plogonnec** : du lundi au vendredi de 9 à 12h, de 14 à 16h.  
02.98.91.84.96.

**Déchèteries** : **Quimper Nord**, lundi, mercredi, vendredi et samedi: 9 h à 12 h -14 h à 18 h ; mardi et jeudi 14 h-18 h.

**Guengat** du lundi au vendredi 14 h-18 h, samedi 9 h-12 h, 14h-18h

**Pluguffan** : lundi, mercredi, vendredi samedi : 9h-12h, 14h-18h30

Mardi et jeudi : 14h-18h30-Dimanche : 9h-12h

**Borne Abi 29** : sur le parking de Mission et au stade de foot.

**Cabinet infirmier** : 02.98.91.73.53

**Urgences médicales** : 15 **Pompiers** : 18 **Gendarmerie** : 17

**Taxi** : **Allo Taxi Lokorn** : 06.82.82.56.56

**Horaires des messes** : 15 /10-18 h Quéménéven, 16/10 -10h30 Châteaulin 22/10-18h30 Cast, 23/10-10h30 Ploeven, 29/10-18h Plonevez, 30/10-10h30 Locronan. Le 1er novembre messe à 10h30 à Plomodiern., les horaires des célébrations de l'après-midi sont à définir. Le 2/11 messe à 9h30 à Plonévez Porzay.

**Site de la Mairie** : [villedelocronan.fr](http://villedelocronan.fr)

Horaires d'ouverture de la mairie						
	L	M	M	J	V	S
Matin	9h à 12h					
Après-midi	14 à 17 h	x	14 h à 17h			x

**Horaires de la poste** : du lundi au samedi de 10 h à 12 h

# Vie locale...

## UN ACTE DE CIVISME A PROMOUVOIR

Guidée par le souhait d'optimiser la gestion des journaux, la municipalité autorise l'APE à installer deux containers réservés aux papiers et journaux secs et en vrac. Les bénéfices de leur transformation profiteront à l'Association des Parents d'élèves de LOCRONAN.



## L'A.S.L (nouvelle association sportive de Locronan) propose 2 activités :

- Le vendredi de 10h30 à 11h30 à l'espace ti Lokorn : PILATE (méthode douce de renforcement musculaire en profondeur : dos, abdo, les objectifs de cette méthode : ramener le corps dans un alignement idéal créant ainsi une forte stabilité limitant de ce fait douleurs et blessures permanentes, harmoniser la silhouette),
- Le vendredi de 19h45 à 20h45 à l'espace Ti Lokorn : ZUMBA (technique qui allie fitness et danse, excellent exercice cardio-vasculaire qui améliore le tonus musculaire, la coordination et la perte de poids).

Les tarifs :

- PILATE : séance 7EUR abonnement annuel 150EUR
  - ZUMBA : séance 5EUR abonnement annuel 120EUR
  - FORMULE DUO (pilate+zumba) : abonnement annuel 190EUR
- + cotisation annuelle de 10EUR par famille. Contacts : [aslocronan@gmail.com](mailto:aslocronan@gmail.com), tél : 06-62-63-73-58

### Repas des Aînés



Le Maire et les membres du CCAS invitent toutes les personnes nées avant le 01 janvier 1947, domiciliées à LOCRONAN, à un repas servi : à l'espace « Ti Lokorn » le :

**DIMANCHE 06 NOVEMBRE 2016.**

Rendez-vous pour la traditionnelle photo, place de l'église à 12 heures 15



## « Le jeu des 1000 euros »

FRANCE INTER

présenté par Nicolas Stoufflet

**LOCRONAN - Espace Ti Lokorn**

**Mercredi 2 novembre 2016 à 18h30 (enregistrements)**



Émission "Spéciale jeunes", 3 enregistrements auront lieu dont 1 spécialement pour les adolescents (12-18 ans). Des jeunes seront sélectionnés dans le public pour y participer. Deux enregistrements prévus pour les adultes.

Il suffit de vous présenter le mercredi 02 novembre 2016 à 18h30 à l'Espace « Ti Lokorn »

**Entrée libre**

Il est inutile de s'inscrire à l'avance : la sélection des candidats au « Jeu des 1000 euros » s'effectue sur place, avec le public.

**Soyez nombreux**

## Notre musée s'enrichit



Acquis récemment, ce tableau vous sera présenté le Dimanche 08 janvier 2017 lors des vœux du Maire.

Émile SIMON, peintre français né le 28 février 1890 à Rennes, mort le 25 septembre 1976 à Clohars-Fouesnant.

Il est d'abord élève à l'École des Beaux-Arts de Rennes, puis obtient une bourse qui lui permet d'entrer dans l'atelier de Fernand Cormon à l'École des Beaux-arts de Paris. Il obtient le prix de Rome en 1912 et accepte que Cormon envoie à sa place un concurrent plus âgé qui n'aura plus d'autre occasion de faire le voyage à Rome. Deux ans plus tard, la Première guerre mondiale éclate et l'empêche de partir à son tour. Professeur des Beaux-Arts de Nantes, il prend pour sujet des paysages urbains nantais comme *Le Port de Nantes ou Rue de la miséricorde* où il réside.

Vers 1930, Émile Simon est victime d'un accident de moto sur la route de Rennes. Il perd son œil gauche. Il épouse une jeune modèle qui meurt trois ans plus tard.

Il rencontre alors son élève Madeleine Fié-Fieux.

A la veille de la Seconde Guerre mondiale, Émile SIMON vit à Nantes mais peint en Cornouaille : *La Vue de Locronan* (ce tableau, de 1936), *Fier Bigouden*, *L'Entrée de Messe à Pont Croix*, *le calvaire de Saint Evi*, *Les vieilles Coques de Camaret*.

En 1943, il s'installe au manoir du Squividan à Clohars Fouesnant avec l'artiste peintre Madeleine Fié-Fieux et son mari.

Après la guerre, il doit retourner à Nantes comme directeur de l'École des Beaux-Arts. Il n'y reste qu'un an, en 1947 il s'installe définitivement au manoir de Squividan. A l'abri des soucis financiers grâce à ses amis Fié-Fieux, Émile SIMON ne vend pas ses tableaux, tous restés au manoir. Madeleine Fié-Fieux y a été sa compagne, elle a assuré la conservation et la promotion de son œuvre.